



Suite a un accident mon assurance baisse la cote de ma voiture

Par **momo**, le **26/07/2009** à **15:16**

Bonjour,

le 2 juillet j'ai eu un accident de voiture je suis assuré tous risques je n'ai pas eu de courrier de l'expert avant le 17 juillet . Sur la voiture j'ai eu un choque avant droit qui a immobilisé la voiture et qui est devenu épave selon l'expert après juste un petit tours de la voiture sans constaté les dégats moteur ,il m'a contacté le 15 juillet pour me faire part du courrier soit disant envoyé le 5 juillet, d'un remboursement de 3980€ ou une réparation d'une valeur de 3500€ et au delà de cette somme le reste sera a ma charge est ce normal ? je n'y comprend rien car ma voiture est coté a 6200€ il me déduit un choque arrière qui n'as rien avoir avec l'accident et sous cote ma voiture à 5800€ que dois je faire pour récupérer la valeur actuelle de la voiture ou une réparation total de l'avant de ma voiture.

dans l'attente d'une réponse de votre part je vous remercie d'avance et vous prie d'agréer a mes sincères salutations

Par **chaber**, le **27/07/2009** à **08:20**

Bonjour,[citation] ma voiture est coté a 6200€ il me déduit un choque arrière qui n'as rien avoir avec l'accident et sous cote ma voiture à 5800 [/citation]

La cotation argus tient compte du kilométrage et d'un bon étét de carrosserie, ce qui n'est pas le cas vu le choc arrière.

Quelque chose m'échappe: quel est le montant des réparations à effectuer? En règle générale un véhicule est classé VEI (véhicule économiquement irréparable) si les réparations

sont supérieures à 80% de la valeur du véhicule.

Si rien de vital n'est atteint, vous pouvez même réparer avec des pièces d'occasion.

Sans parler d'une franchise éventuelle prévue apr votre contrat, je ne comprends pas pourquoi ces 2 propositions de remboursement. Vous devez poser les questions suivantes à l'expert pour avoir une réponse claire

Pourquoi 3980€ si la cotation retenue est 5800€

Pourquoi 3500€ s'il y a réparation et cotation à 5800€